

ÉDITO

NÉGOCIATIONS IMPORTANTES EN CE DÉBUT D'ANNÉE ! L'UDPA FAIT BOUGER LES LIGNES : SES ÉLUS ONT ÉTÉ ÉCOUTÉS.



Accord annuel des salaires : les élus de l'UDPA ont arraché :

✓ Pour les non cadres :

- Une enveloppe d'Augmentation Générale de 1,4% (versus 0,4% en 2021)
- Un budget d'Augmentation Individuelle de 1,1% (versus 0,7% en 2021)

✓ Pour les cadres :

- une enveloppe de **2,5%** de la masse salariale (versus 1,1% l'an dernier)
- Une part en **Augmentation Générale pour les Classes 5 et les classes 6 de 0,6%** (versus 0,2% pour les classes 5 et 0 pour les 6 en 2021)
- Une revalorisation de **2,5%** des montants plancher de CRV

Toutes ces augmentations seront appliquées au 1^{er} janvier 2022 au lieu du 1^{er} mai 2022 comme c'était le cas jusqu'à présent, et cela deviendra la norme pour les années à venir.



Accord télétravail : la négociation est toujours en cours. Le premier projet proposé par la direction est très en deçà de nos / vos attentes, mais les discussions restent ouvertes. **Nous avons besoin de vous tous pour faire pencher la balance !**

SOMMAIRE

- **Le détail de l'accord salaire 2022**
- **Télétravail : la fin de l'innovation sociale chez AXA GO ?**
- **Rendez-vous sur notre chaîne Youtube !**

LE DÉTAIL DE L'ACCORD SALAIRE 2022

Les élus de l'UDPA ont signé l'accord 2022 sur les salaires au niveau de la RSG(*). Les conditions de cet accord serviront de base à la négociation de l'accord des augmentations de salaire 2022. Cette négociation démarre fin janvier. Elle n'a de négociation que le nom, la marge de notre direction étant pratiquement nulle pour faire évoluer les conditions. Vos élus de l'UDPA essaieront malgré tout de la motiver pour améliorer certains éléments de l'accord...

DISPOSITIFS POUR NON-CADRES		DISPOSITIFS POUR CADRES	
			
AUGMENTATION COLLECTIVE	AUGMENTATION INDIVIDUELLE	AUGMENTATION COLLECTIVE	AUGMENTATION INDIVIDUELLE
+ 1,4%	+ 1,1%	+ 0,6 %	+ 1,9%
PRIME PROGRÈS D'ÉQUIPE (PPE)		CLASSE 5 et 6	
CLASSES 1 ET 2 : 1028 €	CLASSES 3 ET 4 : 1 282 €	AUGMENTATION INDIVIDUELLE	
MODALITÉS DE DISTRIBUTION DES PPE		CLASSES 7	
Taux moyen fixé à 80 %		AUGMENTATION INDIVIDUELLE	
		+ 2,5 %	
		Tous les cadres	
		CRV (**)	
		AUGMENTATION DES PLANCHERS DE + 2,5%	
		CRV cible: CLASSE 5 : 3 223 €	CRV cible: CLASSE 6 : 4 965 €
		MODALITÉS DE DISTRIBUTION	
		CRV versé au % du taux d'atteinte des objectifs. Taux moyen fixé à 80 %	
		CLASSE 7 : 8 177 €	

(*) RSG : Représentation Sociale Groupe : accords d'entreprises communs à la plupart des entités AXA en France

(**) CRV : Complément de Rémunération Variable

Contactez-nous pour toute question sur cet accord :
udpa-axa-go@axa.com



TÉLÉTRAVAIL : LA FIN DE L'INNOVATION SOCIALE CHEZ AXA GO ?

Les discussions lors des négociations sont compliquées. Le 1^{er} projet d'accord proposé par la direction est très en deçà de nos / vos attentes. Les élus ont soumis à la direction l'ensemble des demandes d'évolution: très peu ont été reprises dans le 1^{er} projet. AXA GO ne serait-elle plus en situation d'être innovante socialement et de tester pour le Groupe des nouvelles organisations et conditions de travail ?

A ce stade des discussions, vos délégués de l'UDPA François et Frédéric déplorent notamment que :



- La direction n'a pas retenu à ce stade l'octroi de **tickets restaurant** par jour télétravaillé
- Elle reste arc-boutée sur le plafond actuel de **remboursement des frais** de 240 euros annuels (2€ par jours télétravaillés, avec un max de 3 jours de TT par semaine, là où l'URSSAF autorise jusqu'à 3,25 euros par jour télétravaillé)
- Elle n'a pas amélioré la prise en charge de **l'équipement au domicile** du salarié
- Elle refuse de sortir de l'ancien modèle du **nombre de jours de présence obligatoire** par semaine, en occultant la possibilité pour le salarié de faire des choix de vie de rupture (départ en province par exemple)
- Elle n'a pas proposé à ce stade de **primes exceptionnelle pour couvrir les frais** engagés par les salariés en 2020 et 2021

Les avancées positives :



- La direction propose de permettre 3 jours de télétravail en moyenne par semaine (+1 jour / accord précédent)
- Pour bénéficier du versement des indemnités de télétravail, le salarié n'aurait plus à produire les factures et faire une note de frais

Les élus de l'UDPA souhaitent démarrer une discussion transparente et raisonnée sur les éléments financiers liés au télétravail. La direction refuse de partager le moindre élément financier sur les gains que l'entreprise fera grâce au télétravail (par exemple quand les locaux seront réduits), tenant le discours que si l'entreprise souhaite déployer des possibilités de télétravail, c'est uniquement pour le bonheur des salariés <sic>...

TÉLÉTRAVAIL : LA FIN DE L'INNOVATION SOCIALE CHEZ AXA GO ?

Mobilisez-vous auprès de vos élus de l'UDPA !

Pour ne pas risquer d'avoir un nouvel accord au rabais, soyez les relais de ces revendications auprès de votre hiérarchie !

En générant ce mouvement, vous appuierez les demandes que nous défendons. Nous n'avons pas l'habitude d'appeler à la grève ni de brûler des palettes devant les bureaux... **Pour progresser sur cette négociation, nous avons besoin de vous tous.**



C'est ensemble que nous pourrons peser sur la direction et construire un accord de télétravail ambitieux et innovant.

L'UDPA SUR YOUTUBE !



Rendez-vous sur [notre YouTube](#) pour la nouvelle série de podcats sur la RSE ! Abonnez-vous !!!

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS

Pour nous contacter udpa-axa-go@axa.com. Et nous continuons à publier régulièrement sur le **site Yammer de l'UDPA** : [UDPA-UNSA AXA Group Operations](#).



Thierry Bastide
06.79.51.36.85



Frédéric Dortomb
06.31.34.56.54



Ange-Yannick Kombé
06.49.45.38.07



Hubert Laurioz
06.45.97.12.12



François Tixier
06.07.82.59.41